



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2025-483
relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées
à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements
municipaux**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2025-483 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.*

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9^e jour du mois de juillet 2025.

Stéphanie Deschênes
Greffière-trésorière adjointe